

La Chrétienne 2017

Dimanche 10 septembre 2017
Juan les Pins
Société des régates d'Antibes
Grade 5B

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

1. REGLES

1.5 Les RSO ne sont pas applicables pour cette course.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Le tableau officiel sera situé au Club House de la SR Antibes.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Le mat sera situé au Club House de la SR Antibes.

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Une seule course est prévue selon le programme suivant:

5.2

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
10 septembre	09h30

6. PAVILLONS DE CLASSE

Description des pavillons de classe :

SR Antibes 2017

Groupes nets	Filière Croiseur	Filière Régate
Classes Osiris	C,D,E,F,G	R et L
Flamme 1	Croiseurs 28 et + Régate 26 et +	
Flamme 2	20.5 à 27.9	25.9 et moins
Flamme 3	14 à 20.4	
Flamme 4	0 à 13.9	
Pavillon Hobie		M2K
Flamme 1	Toutes classes ORC	

8. LES PARCOURS

8.2 Signaux définissant les parcours à effectuer :

Parcours A - Panneau A sur le bateau comité

Après le départ donné dans l'ouest du port Gallice à Juan les Pins, les yachts devront laisser à tribord la marque des Moines, puis aller virer en la laissant à bâbord la tourelle de la Chrétienne. Puis, ils laisseront à bâbord la marque des Moines au retour et franchiront la ligne d'arrivée située sur la basse du Vengeur, au nord de l'île Sainte Marguerite. Longueur approximative du parcours 23.4 milles

Parcours B - Panneau B sur le bateau comité

Après le départ donné dans l'ouest du port Gallice à Juan les Pins, les yachts devront laisser à tribord la marque des Moines, puis aller virer en la laissant à bâbord la balise de la Vaquette. Puis, ils laisseront à bâbord la marque des Moines au retour et franchiront la ligne d'arrivée située sur la basse du Vengeur, au nord de l'île Sainte Marguerite. Longueur approximative du parcours : 15.4 milles.

8.5 **Pointage officiel à une marque**

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le pointage officiel effectué à une des

marques des Moines, de la Vaquette ou de la Chrétienne (ceci modifie la RCV 32) :
Les modalités d'application sont fixées en Annexe Pointage Officiel à une marque des instructions de course type.

9. MARQUES

Marque de la Chrétienne : Tourelle Cardinale Sud située devant les Vieilles d'Agay, dans l'Estérel au Sud Est de la Baie d'Agay

Marque des Moines : Tourelle Cardinale Sud située au sud de l'île Saint Honorat

Marque de la Vaquette : Balise Cardinale Est située devant la pointe de l'Esquillon par 43.28.94N et 6.57.22E

Bouée de dégagement : bouée cylindrique noir

Marque de départ : Bouée cylindrique verte

Marque d'arrivée : Bouée cylindrique verte

13. ARRIVEE

L'arrivée sera placée sur la basse du vengeur au nord de l'île Sainte Marguerite. Entre le bateau comité et la bouée d'arrivée.

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 *La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.*

15. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

15.1 La ligne d'arrivée du parcours normal A ou B sera fermée à 17h00 pour toutes les classes. En cas d'arrivée réduite à la Chrétienne ou à la Vaquette, le temps limite est fixé à 15h30

15.2 Les bateaux manquant à finir dans le délai ci-dessus sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Le secrétariat du jury sera situé au Club House de la SR Antibes

16.3 La salle du jury sera située dans le Club House de la SR Antibes

17. CLASSEMENT

17.1 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : 1

17.2 Courses retirées ; aucune

17.3 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur distance pour les bateaux OSIRIS-HN France avec CVL, temps sur temps pour les Multi 2000 et en coastal/Long Distance triple number pour les ORC

17.4 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés avant la course.

18. REGLES DE SECURITE

18.3 Canal VHF : **6**

18.4 Il est interdit de naviguer en course avec l'ancre installée sur le davier d'étrave débordant de la coque

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

20.2 Un bateau doit être conforme aux règles 2 heures avant son signal d'avertissement et une heure après l'heure limite de dépôt des réclamations. *[DP]*

22. BATEAUX OFFICIELS

Identification des bateaux officiels : pavillon de la SR Antibes

27. PRIX

La remise des prix se déroulera à 19h00 le soir.

ARBITRES DESIGNES :

Nom du président du comité de course : Gérard Escalier

Nom du jugeur d'épreuve : Dominique Géniaux

Nom du président du jury : Gérard Gastaud